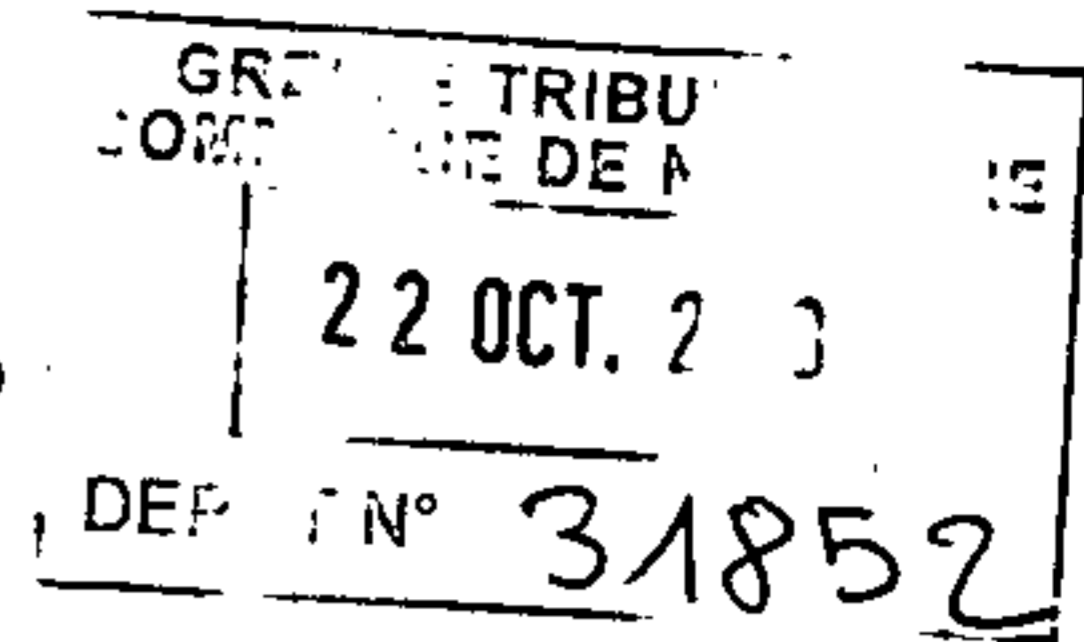


## VOSSLOH COGIFER

Société Anonyme  
Au capital de 27.601.794 euros  
Siège social : 54 avenue Victor Hugo  
92500 RUEIL MALMAISON  
R.C.S. NANTERRE B 562 042 598



### ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES du 30 septembre 2008

L'an deux mil huit, le 30 septembre à 9 heures, les actionnaires de la Société VOSSLOH COGIFER, Société Anonyme au capital de 27.601.794 euros, divisé en 1.452.726 actions de 19 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les bureaux du siège social de la société sur convocation qui leur a été faite par les soins du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2008.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par tous les actionnaires présents ou leurs fondés de pouvoirs.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

- Monsieur DELORME, Président-Directeur Général, préside la séance,
- La société VOSSLOH FRANCE, représentée par M. Werner ANDREE, est désignée comme Scrutateur et accepte cette fonction,
- Monsieur Jean-Marie TOUBEAU assure les fonctions de Secrétaire.

Le Bureau étant ainsi composé, Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée valable par les membres du Bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés et possèdent 1.452.726 actions représentant la totalité du capital social.

Vérification est faite que les pouvoirs sont réguliers.

L'Assemblée, réunissant ainsi plus du quart du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président signale que les Commissaires aux Comptes ont été informés par lettre recommandée avec accusé de réception, en date du 12 septembre 2008.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- Une copie de la lettre adressée aux Commissaires aux Comptes démissionnaires.
- La feuille de présence.
- Une copie de la lettre de démission du Cabinet MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société.
- Une copie de la lettre de démission de Monsieur Gilles DUNAND-ROUX de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société.
- Une copie de la lettre du Cabinet BDO France acceptant d'assurer la fonction de Commissaire aux Comptes titulaire de la société et déclarant qu'aucune déchéance ou incompatibilité ne lui interdit d'exercer ses fonctions;
- Une copie de la lettre du Cabinet ABPR acceptant d'assurer la fonction de Commissaire aux Comptes titulaire de la société et déclarant qu'aucune déchéance ou incompatibilité ne lui interdit d'exercer ses fonctions;

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'Administration.
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée, conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales, et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Il indique, en outre, que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'Entreprise. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement de mandats d'Administrateurs
2. Démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant;
3. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant;
4. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Le Président procède alors à la lecture du rapport du Conseil d'Administration.

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous demander de statuer sur le renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Sanders, Delorme et Andree, ainsi que sur la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

En effet, suite aux décisions qui ont été prises en ce qui concerne la nouvelle organisation opérationnelle au niveau du Groupe, le Cabinet MAZARS & GUERARD a remis sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Vossloh Cogifer par courrier daté du 15 juillet 2008 et, pour les mêmes motifs, Monsieur Gilles DUNAND-ROUX remettait également sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant par lettre du même jour.

Le Conseil d'Administration a accepté ces deux démissions et vous propose de nommer le Cabinet BDO France, dont adresse 7 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles en tant que nouveau Commissaire aux Comptes titulaire de notre société et le Cabinet ABPR, dont adresse 21 rue des Favorites, 75015 Paris, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de notre société.

Nous vous précisons que les Cabinets BDO France et ABPR ont, par avance, accepté ces nominations.

Le Conseil d'Administration vous invite donc à vous prononcer affirmativement sur ces nominations.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes :

## RESOLUTIONS

### Première résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de M. James SANDERS, demeurant Im Springen 5, 58791 Werdohl (Allemagne). Le mandat de M. SANDERS viendra à expiration le 30 septembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de M. Guy DELORME, demeurant 486 rue Honoré Chéron, 95340 Ronquerolles. Le mandat de M. DELORME viendra à expiration le 30 septembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de M. Werner ANDREE, demeurant Hohfurstrasse 42, 58509 Lüdenscheid (Allemagne). Le mandat de M. ANDREE viendra à expiration le 30 septembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale accepte la démission du Cabinet MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Gilles DUNAND-ROUX de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer le Cabinet BDO France dont adresse 7 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et le Cabinet ABPR, 21 rue des Favorites, 75105 Paris, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de la société.

L'Assemblée prend acte que les nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ont déjà accepté par avance leurs fonctions.

Les nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant demeureront en fonction jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

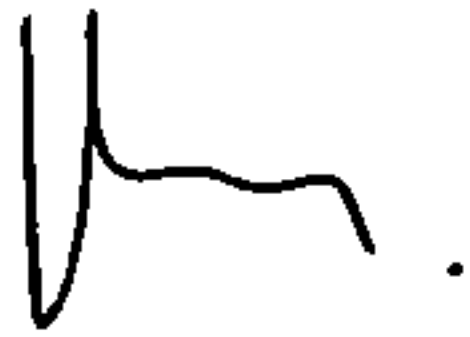
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

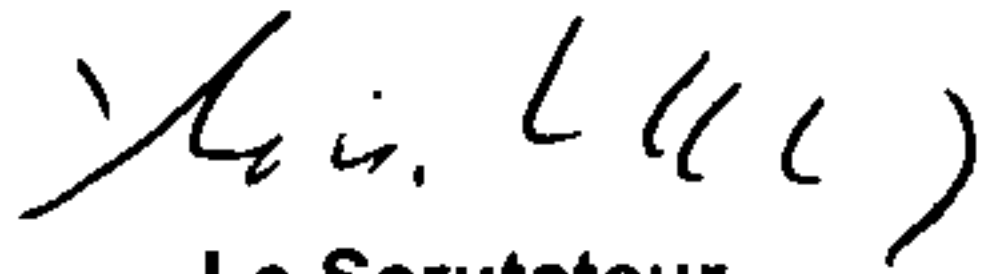
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 25 et le procès-verbal a été signé par les membres du Bureau après lecture.



**Le Président  
G. DELORME**



**Le Scrutateur  
Société VOSSLOH FRANCE  
représentée par W. ANDREE**



**Le Secrétaire  
J.M. TOUBEAU**